



Calendrier

Année scolaire 2024-25

Rentrée des élèves internes	Dimanche 1 septembre 2024, toute la journée
Début des cours 1er trim	Lundi 2 septembre 2024 à 08h00
Lundi du Jeûne Fédéral	Lundi 16 septembre 2024 (excursion scolaire)
Relâches d'octobre	Dernier jour de cours : vendredi 18 octobre 24 à 16h00 Reprise des cours : lundi 28 octobre 2024 à 08h00
Fin des cours - Vacances de Noël	Fin des cours: Vendredi 20 décembre 2024 12h00 Spectacle de Noël: vendredi 20 décembre 2024, 18h00
Début des cours 2e trim	Lundi 6 janvier 2025 à 08h00
Semaine de vacances de février	Dernier jour de cours : vendredi 14 février 2025 à 16h30 Reprise des cours : lundi 24 février 2025 à 08h00
Fin des cours Vacances de Pâques	Dernier jour de cours : vendredi 11 avril 2025 à 16h30
Début des cours 3e trim	Lundi 28 avril 2025 à 08h00
Week-end Ascension	Dernier jour de cours : mercredi 28 mai 2025 à 15h15 Reprise des cours : lundi 2 juin 2025 à 08h00
Lundi de Pentecôte	Lundi 9 juin 2025 Reprise des cours : mardi 10 mai 2025 8h00
Fin de l'année scolaire et cérémonie de clôture	Dernier jour de cours et spectacle de fin d'année : vendredi 20 juin 2025 à 18h00 (spectacle)

Notes importantes :

- Les élèves internes ne sont pas autorisés à quitter l'école sans autorisation écrites des parents
- Les élèves internes peuvent rester à Chantemerle durant les relâches d'Octobre et de Février. Des activités seront alors proposées.
- Les départs et arrivées se font selon les horaires spécifiés. **Les départs anticipés ne sont pas autorisés sauf demande préalable écrite des parents. Les heures de cours manquées seront inscrites dans le bulletin et devront être rattrapées.**
- Les horaires et N° de vols des arrivées et départs par avion doivent être annoncés à l'avance par email ou par fax.
- La participation aux spectacles de fin d'année est obligatoire. Les départs devront être planifiés après 17h00.
- Les week-ends commencent le vendredi à 16h30 et se terminent le dimanche à 19h00. Une navette de et vers la gare de Vevey est à disposition là ces heures.
- Si un élève est invité à passer un week-end ailleurs que dans sa famille, une permission écrite des parents de l'élève concerné ainsi qu'une invitation de la famille d'accueil devront être envoyés par fax ou email au plus tard 3 jours avant le week-end.
- Des entretiens avec les professeurs et la direction peuvent être organisés à tous moments. Merci de nous aviser à l'avance par email (contact@chantemerle.ch).